



Pension alimentaire de deux enfant

Par **leon**, le **21/02/2009** à **14:47**

bonjour je vous remercie pour la réponse .Je suis déjà allée a la caf seulement eux ils m'ont dis que je n'avais pas le droit aux versement pour la pension alimentaire du faites que je me suis mariée donc ma situation a changé ,pour le huissier il ne veux pas s'en occuper donc de la je suis aller porter plainte contre le père de mes enfants et de la je n'est aucune réponse et ils m'ont dis que si je n'est pas de réponse le dossier s'arreterais la .J'aimerais savoir si je n'est pas un autre moyen de façon qu'il régle la pension qu'il doit sinon c'est facile de faire des enfants et de partir et de ne pas s'occuper d'eux et aussi est ce que je peux changer leur nom de famille du faite qu'il les a abandonnées lorsque je me suis séparée mes enfants avaient l'un 2 ans et demi et l'autre 15 mois aujourd'hui ils ont 10 et 11 ans en cette période ils est venu les voirs 3 fois tout au début ca fait a peu près 7 ans sans visite .Suite a mon mariage j'ai eue une petite fille et avec mon marie on voudrait que mes deux enfants porte le meme nom que nous ,si il m'arrivait quelque chose que mes deux enfants reste avec lui dont sa se passe très très bien que devons nous faire comme démarche . Merci a vous

Par **Marion2**, le **21/02/2009** à **19:02**

Bonjour,
Etiez-vous mariée avec le père de ces enfants ?
Dans la négative, avez-vous saisi le Juge aux Affaires Familiales pour fixer le montant d'une pension alimentaire ?
Si c'est le cas, vous contacter un huissier avec le jugement et demandez une saisie sur salaire du père des enfants.
Cordialement.